

PROPOSITIONS DE LA FEDERATION PEEP POUR LA REFORME DU LYCEE

Pour la Fédération PEEP, la réforme du lycée doit s'inscrire dans une réflexion post collège et pré enseignement supérieur. C'est en mesurant les compétences des élèves que se construira l'architecture des savoirs nécessaires à l'obtention du diplôme de fin d'études et que se préparera l'orientation vers l'enseignement post bac ou l'insertion dans la vie professionnelle.

La réorganisation des enseignements du lycée doit avoir pour premier objectif de développer l'autonomie et la responsabilité des élèves dans leur apprentissage.

1. APPRENDRE LA METHODOLOGIE

Il est important effectivement d'insister sur ce point. La méthodologie doit être « enseignée » à tous les niveaux de la scolarité. Dans l'organisation en modules dont nous parlons plus loin, il est indispensable que la méthodologie soit enseignée car elle permettra à l'élève d'acquérir plus d'autonomie.

Parce que « apprendre à apprendre » est essentiel, il faut dès les premières semaines de la seconde générale, technologique ou professionnelle évaluer les forces et faiblesses des élèves et leur proposer, sous forme de module, une consolidation des acquis et connaissances, et développer avec tous la méthodologie des apprentissages.

C'est une composante majeure de l'enseignement au lycée qu'il est fondamental de mettre en place.

L'objectif premier est de favoriser l'autonomie des élèves et ce face à tous types d'enseignement : apprentissage de la prise de notes, de la synthèse, de l'analyse de documents, de la méthodologie, de la recherche d'informations et la maîtrise du développement des exercices scientifiques et humanistes.

2. UNE AUTRE FACON DE CONCEVOIR LE LYCEE

Nous nous posons la question suivante : pourquoi continuer à envisager le lycée (qu'il soit professionnel, général ou technologique) en classes et niveaux ?
Notre réflexion porte sur une organisation du cycle lycée en modules.

L'exemple du lycée grenoblois cité dans le Monde de l'Education (juin 2008) est venu conforter notre réflexion, néanmoins une question est posée : est-ce réalisable partout ?
Année scolaire divisée en 3 cycles de 9 semaines – options à raison d'une heure et demie de module hebdomadaire obligatoire pour tous les élèves répartis en demi groupe.

Trois modules de base en cycle général :

- *module scientifique,*
- *module lettres (+ histoire des arts et philosophie intégrée),*
- *module sciences économiques et sociales.*

Bilan et décision d'orientation sont effectués fin mai.

Des difficultés sont inhérentes à cette organisation :

- *réorganisation horaire établissement,*
- *annualisation partielle des services,*
- *soutien personnalisé : dotation HS suffisante.*

- Nous proposons d'envisager les trois années qui mènent à l'obtention du bac en termes de disciplines divisées en modules. Sur les 3 années que dure le lycée (Général, Technologique ou Professionnel) les élèves ont un certain nombre de cours obligatoires à suivre. Un « tronc commun » est obligatoire pour chacune des voies et parallèlement, des cours « optionnels » permettent de suivre une ou plusieurs spécialités. Ensuite, c'est au niveau du supérieur que l'élève affinera son profil.
- Pour la voie professionnelle, on pourrait imaginer tout d'abord moins de cours obligatoires mais avec néanmoins ce tronc commun à tout l'enseignement professionnel ; les cours « optionnels » seraient en fait pour partie complétés par des stages qui participent à la validation du diplôme de fin d'études secondaires.
- Chaque élève peut se composer un « menu » de cours qui donnera un profil particulier à ses études. Les élèves forment des groupes de taille et de composition variées. Ils peuvent aussi avoir plusieurs professeurs différents dans l'année pour une même discipline.
- Ce système permet une organisation tout à fait différente de l'année scolaire : on peut raisonner en semestres, ou en périodes de X semaines.
- Les emplois du temps peuvent varier selon les semestres ou les périodes de travail. La notion de groupe « classe » n'existe plus.
- L'enseignement par modules.
 - remet à plat la notion de trimestres, de semestres ; seule l'acquisition du module est déterminante .
 - supprime la notion de filière (S, L, SES, STG, ...), et de niveaux (2^{nde}, 1^{ère}, Terminale). Il y a des unités de valeur de culture générale obligatoires (le tronc commun) et des enseignements optionnels qui peuvent varier selon les périodes et permettre à l'élève de découvrir différents domaines. Attention cependant à ne pas retomber



dans l'excès d'options que nous dénonçons !

- autorise plus facilement la notion de contrôle continu pour l'obtention du bac.
- met l'élève au centre de sa formation, c'est lui qui se détermine par le choix de ses UV. Il construit son projet professionnel.
- permet à l'enseignant d'avoir un auditoire attentif car ce sont les élèves qui choisissent l'UV (unité de valeur), et s'inscrivent auprès d'un enseignant (quelle honte serait-ce alors de n'avoir pas d'élèves !)

Dans cette proposition d'organisation, l'élève est beaucoup plus autonome et responsable.

3. CONCEVOIR LE LYCEE EN GARDANT LE CADRE ACTUEL

Actuellement, les filières ne fonctionnent pas : dans la voie générale, la filière scientifique concentre tous les bons élèves et pourtant la poursuite d'études en sciences est minime. La filière littéraire voit ses effectifs se réduire d'année en année et malgré les options artistiques ou de langues vivantes, ne parvient pas à avoir de bons résultats. La filière économique se maintient mais n'offre pas la poursuite d'études à laquelle elle est normalement destinée.

La voie technologique a des résultats plus disparates. Quant à la voie professionnelle, elle n'atteint pas les objectifs qu'elle s'était fixés lors de sa création...

Les familles ont compris une chose: "si tu es bon ou correct, (dans toutes les disciplines) tu fais S". C'est la seule lisibilité...

Il est donc nécessaire de « casser » cette idéologie et de permettre à chaque élève de construire son parcours de façon cohérente : la notion de « tronc commun » avec des dominantes doit permettre ce recentrage.

- Les filières de l'enseignement général :

Les trois filières telles qu'elles existent aujourd'hui répondent assez bien à la diversité du public accueilli et offrent une lisibilité satisfaisante pour les élèves et leurs familles.

La filière scientifique à trois dominantes : maths, physique, SVT.

La filière économique et sociale avec complément en langues vivantes et maths.

La filière littéraire : langues, français, philosophie, histoire & géographie.

La multiplicité des options vient cependant troubler cette lisibilité. Il est impératif de procéder à un recentrage des options et à une limitation de leur nombre.

Les « enseignements de détermination » de seconde qui, contrairement à ce que leur nom indique, ne sont pas déterminants mais cristallisent frustrations et tensions, consomment des moyens importants et entraînent les chefs d'établissements dans une surenchère : on juge l'établissement à la variété du « catalogue » des options proposées, plus que sur ses capacités à faire progresser les élèves, leur faire dépasser leurs difficultés et les accueillir dans leur diversité.

Pour les lycéens qui poursuivront leurs études après le bac, c'est dans l'enseignement supérieur que les options auront toute leur place, notamment en raison des effectifs accueillis qui permettent la constitution de groupes à taille pertinente.

En outre, les enseignements spécifiques doivent être mis en place dans les établissements avec une finalité post bac. Aujourd'hui, ces sections sont marginales au profit d'un petit groupe d'élèves dont les motivations ne sont pas toujours très claires... et correspondent parfois à des stratégies d'évitement. Même si la carte scolaire disparaît, si ces options à petit effectif persistent, on observera toujours les mêmes stratégies de la part des élèves et de leurs familles...

- Les filières de l'enseignement technologique :

La voie technologique offre déjà une première « spécialisation » qui ouvre sur des poursuites d'études longues ou courtes. Il semble que cette voie soit la mieux organisée et qu'elle permette un réel choix sans qu'il n'y ait trop d'options.

- Les filières de l'enseignement professionnel :

Il nous semble intéressant de commencer l'année de seconde professionnelle par une période « indifférenciée » limitée à trois filières : filière industrielle, filière sanitaire et sociale, filière services. Au sein de chaque filière des modules permettraient aux jeunes de mieux connaître les différentes spécialités et la réalité des débouchés professionnels des filières concernées.

4. ORIENTATION : sortir de l'unique intervention de l'éducation nationale

L'éducation nationale doit donner aux jeunes les bases indispensables à leur formation d'adultes responsables et capables de trouver leur place dans le monde professionnel. Ils doivent pouvoir confronter leurs choix tant aux réalités de leurs acquis et de leurs compétences qu'au tissu économique. S'agissant d'orientation, il est devenu manifeste que, compte tenu du très grand cloisonnement de notre système éducatif, les décisions, quant au devenir des jeunes qui lui sont confiés et à leur avenir professionnel, le dispositif d'aide à l'orientation lui-même, doivent être pilotés par un tiers, à la croisée entre système éducatif et vie active.

L'amélioration des informations sur l'orientation en fin de collège et la mise en place de réunions d'information obligatoires pour les parents et les élèves tout au long des années lycée, doivent être instituées.



Il est nécessaire de faire entrer l'entreprise dans l'école et d'utiliser les savoir faire de professionnels.

Des stages d'orientation, voire d'immersion professionnelle, sont demandés tant au niveau seconde que première et terminale.

- Il s'agit de mettre en place un parcours « obligatoire » afin de donner à tous les élèves une vision du monde du travail pour les aider à mieux appréhender leur projet professionnel.
- Cette découverte doit se faire tout au long des 3 années avec un dossier de suivi des différents stages effectués et la prise en compte des remarques du jeune sur ses propres expériences pour construire son projet à partir de ses motivations.
- Il doit y avoir valorisation de ces modules en fin de parcours lycée.
- Il s'agira aussi de faire mesurer aux élèves qu'ils n'auront pas qu'un seul métier et qu'ils devront apprendre à apprendre et être adaptables.
- Il pourrait être envisagé un transfert de cette compétence à la Région. Déjà, certaines régions réunissent toutes les synergies actives de l'orientation. Cette vision régionale de l'orientation permettrait une approche plus réaliste, capable de faire la synthèse entre la vision académique et celle des responsables professionnels.
- Les responsables de l'enseignement supérieur doivent être associés à la démarche d'orientation, mis en face de leurs responsabilités, et leurs structures doivent être évaluées en fonction des résultats en 1er cycle.
- Il ne faut pas perdre la notion de projet personnel du jeune qui doit être rediscuté chaque année avec un adulte référent de l'établissement. L'Education nationale a ici un devoir d'accompagnement de l'orientation et doit favoriser toutes les mesures visant à une éducation aux choix d'orientation.
- **Ainsi la fin de l'année de terminale peut être consacrée à cette recherche en lien avec les universités.**

5. LES LANGUES VIVANTES :

Si l'on part du principe que l'on demande que l'anglais soit obligatoirement appris à l'école primaire en LV1, on commence une seconde langue vivante au collège, voire une troisième. Quand les élèves arrivent en seconde, il ne devrait plus y avoir d'écart entre les LV1 et LV2. Concernant les langues « de stratégie », on peut effectivement se poser la question de leur pertinence en terme de déploiement dans un nombre incalculable de lycées.

- Les lycées doivent s'ouvrir sur l'Europe :

L'anglais est la langue véhiculaire dans toutes les PME et instances officielles internationales.



L'anglais et l'espagnol, à un moindre niveau l'allemand, sont les langues incontournables pour l'employabilité, néanmoins il est nécessaire de laisser place à d'autres langues.

- Les modules langues vivantes doivent privilégier l'expression orale et la conversation pour favoriser la communication et développer des champs lexicaux variés. Ce type d'approche d'apprentissage des langues vivantes permet aux élèves de poser des objectifs et de s'évaluer.
- Dans le cadre de l'enseignement modulaire, pour les langues, des groupes de compétences (expression écrite/orale – compréhension de l'écrit/oral – interaction) doivent être mis en place. Un « passeport » des langues évalue les élèves qui passent ainsi d'un groupe de compétences à l'autre. Le travail en demi-groupe est nécessaire.

6. APPROCHE DE LA NOTION DE PHILO EN 1^{ère} :

Des notions de philosophie peuvent être dispensées dès la classe de 1^{ère} en s'appuyant sur les auteurs enseignés en français de façon à mieux préparer les élèves à cette matière.

7. SOUTIEN ET AIDE INDIVIDUALISEE

Organiser le soutien après les cours pendant l'année scolaire et pendant les vacances. Mesure à proposer à tous les lycéens.

8. ORGANISATION DE L'ANNEE SCOLAIRE:

Des lycées fermés début juin chaque année, des élèves, notamment de seconde, privées de 3 semaines de cours, au terme d'une année d'adaptation parfois difficile, une année de terminale axée sur la préparation des épreuves du baccalauréat au détriment de l'orientation, de la préparation à l'enseignement supérieur, tel est le constat que dénonce la PEEP depuis des années.

- L'année scolaire s'organisera sur 2 ou 3 périodes :
 - 1^{ère} période : apprentissage et approfondissement des connaissances.
 - 2^{ème} période : consolidation des acquis et préparation pour l'année suivante, si deux périodes.
 - 3^{ème} période : préparation pour l'année suivante.

9. EVALUATION

- La réforme du Bac passe par une réorganisation du contrôle des connaissances dont l'incidence est directe sur l'organisation de l'année scolaire.
- Pour le contrôle de connaissances, nous préconisons une évaluation orale et écrite, contrôle

en cours de formation et épreuve finale du baccalauréat. Nous sommes tout à fait d'accord pour défendre le contrôle continu qui permet de valoriser le travail régulier de l'élève, d'évaluer ses capacités et de voir si les compétences sont acquises. Pour les langues, le contrôle doit tout autant porter sur l'écrit que sur l'oral.

- Contrôle en cours de formation sur les 3 années avec des évaluations régulières dont le nombre sera incompressible. Ces travaux notés se feront sur le mode du contrôle commun : un sujet unique à chaque niveau de classe, corrigé par d'autres enseignants que ceux de l'élève afin de garantir l'impartialité de la notation en établissant des barèmes et des critères de notation clairs, connus à l'avance des candidats.
- Notre système d'évaluation ne produit que frustration et méfiance. Il est nécessaire, comme le recommande par exemple le professeur ANTIBI, de trouver une autre approche de l'évaluation qui serait formative. On peut espérer qu'une approche méthodologique réussie permettra aux élèves d'évaluer leur propre niveau, par matière ou domaine, ce point est un facteur essentiel de l'autonomie des élèves.
- Le contrôle continu sera une composante du baccalauréat qui sera maintenu dans sa valeur de diplôme de fin d'études mais dont les épreuves seront allégées.

L'examen final portera sur quelques matières définies selon la dominante des études.

- Le baccalauréat professionnel est une formation diplômante plus facilement exploitable pour accéder au monde du travail et pourtant de nombreux jeunes choisissent de poursuivre leur cursus.

10. ADAPTABILITE ET FORMATION DES ENSEIGNANTS

- Les enseignants doivent s'adapter à l'enseignement par module.
- Il est souhaitable que des passerelles soient renforcées pour que :
 - Les acteurs du monde économique puissent, après formation et validation, enseigner certaines matières, en lycée, durant quelques années,.
 - Les acteurs du monde économique puissent présenter leurs métiers et leurs secteurs d'activité aux lycéens.
 - Les enseignants puissent changer de parcours en prenant un emploi dans le monde économique.
- Si on organise l'année en semestres, ou en périodes, avec des cours en « modules », les professeurs ne seront plus toujours devant la même classe.



En résumé, les idées forces que nos responsables ont plébiscitées sont :

- Une organisation différente de l'année scolaire avec horaires allégés et durée d'un cours ramenée à 45 minutes.
- Plus de soutien et d'aide individualisée.
- Moins d'options voire suppression des options de détermination en 2nde.
- La suppression des filières - Disciplines divisées en modules ou groupes de compétences.
- L'apprentissage en unités de valeurs.
- L'évaluation CCF (contrôle continu en cours de formation) et épreuve finale.
- La diminution du nombre d'épreuves au baccalauréat.
- La valorisation de l'enseignement professionnel.
- La suppression des coefficients.